

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-281/SG/CG habilitant le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas à passer un bail au profit de la Caisse de Prestations sociales.

n° 70-281/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
18 mars 1970

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de Gouvernement est autorisé à passer, au nom et pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas, avec la Caisse de Prestations sociales, un bail d'un-immeuble dénommé «Ancien Trésor», titre foncier n° 622) sis à Djibouti, rue Charles-de-Foucauld, à usage de bureaux auez-de-chaussée et l'étage à usage d'habitation, pour le prix de 150.000 FD (cent cinquante mille francs-Djibouti) par mois.